

**Compte rendu**  
Non exhaustif et succinct  
**Réunion CSE du 19/09/23**

BLAGNAC, le 22/09/2023

**État des effectifs au 31/08/2023 :**

DAS : 1308 & 95,92 intérimaires  
IBERICA : 177 et aucun intérim  
GMBH (Allemagne) : 98 dont 17 intérim  
Ylipson : Non communiqué  
Chine : 7  
AUSGAEL (USA) : 3

**Job dating :**

La DRH indique que les jobs datings sont temporairement mis de côté, pendant quelques mois, car le service RH ferait face à une quantité importante de CV à traiter avec un volume non négligeable d'intérim CQPM qui vont être prochainement intégrés parmi nous.

À notre demande, la direction va étudier la possibilité de prolonger la prime de parrainage au-delà du 31/12/23.

Nous avons eu des remontées de salariés concernant cette prime, mise en place unilatéralement par la direction, qui n'est pas parfaite, mais qui a le mérite d'exister.

**Retombées économiques du salon du Bourget :**

Les résultats du premier semestre de l'exercice 2022/2023 sont encourageants.

Nous aurions souhaité avoir l'analyse du directeur commercial sur la tendance et plus particulièrement sur le dernier salon du BOURGET.

Nous reposerons donc la question lors de la prochaine réunion CSE.

**Formation My ostéo :**

La direction constate une réduction du nombre d'accidents du travail et notamment ceux liés aux troubles musculo-squelettiques, sans pouvoir affirmer de façon certaine que cette baisse est liée à la formation de prévention « My ostéo ».

Une réflexion est en cours pour poursuivre cette formation, qui a de bons retours de la part des salariés.

Son format pourrait être réduit afin de ne pas surcharger le parcours d'onboarding des nouveaux embauchés.

**Rivets cliquet St Nazaire :**

Un élu CFE CGC de St Nazaire, membre du CSSCT, a indiqué qu'une nouvelle activité de remplacement et d'inspection de rivets cliquets sur St Nazaire serait génératrice de fatigue importante des salariés.

Le CSSCT va réaliser des investigations plus poussées, la direction va également demander des éclaircissements.

**Fortes chaleurs tôlerie St ELOI :**

Du fait de leur poste à proximité d'un four, les salariés ont des conditions de travail particulièrement difficiles, lors de la période estivale, dans un bâtiment déjà mal isolé.

Cela fait plusieurs années que la secrétaire du CSSCT, élue FO DAS, se déplace.

Les salariés ne voient que de minimes améliorations, ce qui crée un sentiment d'abandon.

Nous avons à de multiples reprises alerté notre direction, le responsable HSE en réunion CSSCT, la médecine du travail, l'inspection du travail a été sollicitée.

**Le lancement d'une procédure de droit d'alerte a été votée à l'unanimité par le CSE.**



**Compte rendu**  
Non exhaustif et succinct  
**Réunion CSE du 19/09/23**

BLAGNAC, le 22/09/2023

**Déploiement de la nouvelle convention collective :**

Le service RH indique que les impressions, les mises sous plis réalisées manuellement, et la coordination de la distribution des enveloppes génèrent une surcharge d'activité importante.

Il est parfois difficile d'identifier l'affectation de certains salariés qui peuvent avoir changé de prestation. Ce qui explique un retard par rapport à la date initialement envisagée.

Votre manager vous remettra, dans les prochains jours et en main propre, un courrier à votre nom contenant notamment votre fiche emploi et le coefficient correspondant.

Si vous souhaitez demander des explications par mail aux RH concernant le classement retenu de votre emploi, dans le délai d'un mois à partir de la notification, sachez que la date faisant foi sera celle apposée à côté de votre signature lors de la remise du courrier et non celle inscrite en en-tête du courrier.

Il est rappelé que la décision de votre positionnement sur l'emploi tenu, ainsi que la rédaction de la fiche emploi sont de la responsabilité de votre manager opérationnel ou de son échelon hiérarchique. Vous pourrez lui adresser une demande d'explication orale ou écrite.

**Impacts de la nouvelle convention collective sur la NAO :**

Selon la direction, la nouvelle convention collective va générer un coût important, auquel il faut ajouter celui de la renégociation des accords (pour laquelle nous n'avons rien lâché), qui va diminuer la marge de négociation de la prochaine NAO et dont le début des négociations est planifié mi-novembre.

À **FO DAS**, nous suivrons le dossier avec la plus grande attention. Nous pouvons entendre que cette nouvelle convention aura un impact financier, mais nous attendons toujours de connaître son montant, la direction nous répond qu'il sera difficile à chiffrer avec certitude car fortement susceptible d'évoluer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

